

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2447)

Retiré

AMENDEMENT

N ° SPE826

présenté par

M. Roumegas, Mme Bonneton, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi,
M. Baupin, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, Mme Duflot, M. François-Michel Lambert,
M. Mamère, Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili et Mme Sas

ARTICLE 85

A l'alinéa 2, supprimer les mots : « de droit du travail, notamment ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il semble nécessaire de circonscrire l'ordonnance prévue. La mention spécifique du droit de la santé et de sécurité au travail est soit inutile, soit, parce qu'introduite par un « notamment » trop flou.